

LES

# QUATRE LETTRES

CROQUIS DE TOPOGRAPHIE UNIVERSITAIRE

PAR

L'ABBÉ STE. FOI



MONTREAL

IMPRIMERIE "LE FRANC-PARLEUR," 22, RUE ST GABRIEL.

1872

# LES QUATRE LETTRES

---

## CROQUIS DE TOPOGRAPHIE UNIVERSITAIRE

---

### CHAPITRE PREMIER.

---

OU IL EST QUESTION DE QUATRE LETTRES IMPRIMÉES, ET  
D'UNE LETTRE SUPPRIMÉE ; ET OU L'ON NE DIT NI TROP,  
NI TROP PEU.

#### I

Le *Factum* de l'Université-Laval se termine par quatre Lettres Episcopales, dans l'ordre suivant : une de Rimouski, une de St. Hyacinthe, une d'Ottawa, une de Québec.

Du moins le *Factum* l'affirme, et comme il n'y a pas eu de protestation, force nous est de croire à l'authenticité de ces lettres. Hélas !

Il est intéressant de rechercher quelle est la valeur réelle de ces lettres, c'est-à-dire, leur valeur intrinsèque, indépendante de la signature qui les couvre.

On dit qu'elles répandent la confiance et la joie dans le Camp Universitaire. Or cette confiance et cette joie reposent-elles sur un fondement solide ? la valeur de ces lettres est-elle aussi grande que paraît le croire le *Factum* ? c'est ce que nous allons examiner dans cette étude.

Disons d'abord l'origine de ces lettres.

A l'ouverture du Parlement Provincial, Mgr. de Montréal présente une requête pour solliciter une charte l'autorisant à établir une Université dans sa ville épiscopale.

La-dessus, l'Université-Laval se hâte de publier un *Factum* pour combattre le projet de l'Evêque de Montréal, et conjure instamment les Evêques de la Province de venir à son secours.

Sur cinq Evêques, quatre font une réponse favorable ; un seul se déclare en faveur de l'Evêque de Montréal. En conséquence, quatre lettres ont l'honneur d'être insérées dans le *Factum*, et la cinquième d'être jetée au panier.

Ces lettres se trouvant entre les mains de tout le monde, je me bornerai à les analyser exactement, comme le lecteur pourra s'en convaincre.

Chose singulière ! les quatre lettres semblent se ressentir des circonstances particulières du lieu où elles ont été écrites. Il y a je ne sais quelle couleur locale qui se déteint sur chacune d'elles, et y laisse son empreinte.

Ceci posé, ouvrons les lettres.

---

## II

### RIMOUSKI.

Ce n'est ni un port de refuge, ni même un port de mer que Rimouski, qui baigne pourtant ses pieds dans l'onde amère. "La mer belle" avec ses longues vagues, ses flots couverts d'écume, ses tempêtes, est loin de là, très-loin. Pourtant, la mer se trouve à Rimouski, avec son air pur si recherché ; mais la marée n'y amène qu'une eau calme qui inspire la confiance, et fait naître la joie. Cette mer paisible est le grand horizon de Rimouski ; sans elle, vous n'auriez que la vue rétrécie d'une plaine monotone, presqu'un désert.

La lettre se ressent de ce milieu prosaïque, sauf le salin. Elle est douce et calme, presqu'affectueuse, et arrive paisiblement, sauf une seule émotion, au but désiré ; comme cette mer calme qui monte doucement, et s'en vient clapoter au rivage, apportant avec elle ce salin si désiré, et ces soupirs de la mer si pleins de poésie.

Or, voici comme s'exprime la lettre Rimouski :

"Pour entrer dans les vues du Saint-Siège, la Chambre doit rejeter la requête de l'Evêque de Montréal. L'admettre serait violer les droits de l'Université-Laval, rendre inutiles ses immenses sacrifices, et causer à Rimouski un extrême déplaisir. Imprimez, et portez-vous bien."

Voilà toute la lettre, quant à la substance ; maintenant, qu'en pense le lecteur ? peut-être ceci :

Voilà une opinion bien arrêtée, exprimée avec calme ; mais où sont les preuves ? — *droits mis de côté ! — sacrifices rendus inutiles !* — grosses accusations à jeter à la face de notre Législature ! En fait de preuves, la lettre est muette ; seulement, elle laisse échapper ce soupir : “ *je verrais cela avec un extrême regret.* ” Elle peut condescendre à regretter qu'on rende justice à son prochain, mais, non pas à prouver qu'il ne convient pas de le faire. — Mais ne dit-elle pas que *par là elle entre dans les vues du Saint-Siège ?*

— Pas précisément ; elle dit seulement : *il me semble :*

Elle ne paraît pas très sûre de cette opinion. Elle est plus ferme pour affirmer que *les droits seraient mis de côté, et les sacrifices rendus inutiles ;* dans ce cas, elle s'empresse.

— Ne dit-elle pas encore que “ *les circonstances ne sont point changées ?* ”

— Oui, mais elle n'en donne aucune preuve, ni bonne ni mauvaise.

— Cette lettre affirme donc, sans rien prouver ?

— Précisément ; c'est cela même.

— Dans ce cas, aucun lecteur sérieux ne saurait y ajouter foi ?

— Jo l'espère bien, et d'autres aussi.

— A quoi donc peut servir cette lettre ?

— A rien, sauf à montrer un parti pris.

— Pourquoi donc le *Factum* l'a-t-il imprimée ?

— Pour la signature.

— Ah !

---

### III

#### SAINT-HYACINTHE.

En rase campagne, entourée à distance de forêts et de montagnes, St. Hyacinthe se sent comme prise à la gorge, et semble respirer péniblement. La pauvrotte ! cet étroit horizon, ce plat terre-à-terre sans écho, pèsent sur elle comme un cauchemar. Elle se traîne péniblement, et semble éprouver une sorte d'étouffement qui la fait geindre, et la tient dans un malaise continu.

N'étaient son splendide collège, et ses belles institutions, sa foi et sa piété, elle mourrait du *spleen*.

La lettre devait se ressentir de ce milieu défavorable. Voyons un peu.

Elle ne contient que deux phrases.

*Siècles futurs, vous ne pourrez le croire !*

La première ne compte que dix lignes, *in quarto* ; elle aurait pu en avoir quarante et plus ; cela s'est déjà vu ; mais alors, il s'agissait de faire un accroc à la *cotta* qu'on trouvait *indécente* et de tancer les cérémonies romaines, voir même le cérémoniaire, les accolytes, le missel et l'enfant de chœur, peut-être encore le pauvre bedeau, je n'en suis pas bien sûr. Au reste, ce détail ne nous regarde pas, et si j'en parle, c'est par bonté d'âme, afin d'excuser la sobriété de cette première phrase qui se borne à dix pauvres lignes *in quarto*.

Donc, cette phrase relativement courte, s'allonge péniblement " pour affirmer *sans difficulté ni hésitation*, que " son opinion a *toujours été la même*, à savoir, qu'il faut " s'opposer à Montréal ; qu'en conséquence cette ville " ambitieuse doit se contenter de la *concession* de deux " chaires à octroyer par Laval ; qu'en vertu de cette fa- " veur *conclée* à Montréal, Laval a *droit d'être mainte-* " *nue dans sa position* ; que telle est son opinion, en " *conscience et en honneur* ; enfin, qu'on peut la faire con- " naître à *n'importe qui*."

La seconde phrase est pour annoncer à Laval en particulier, et au monde en général, que " tout ce dont il " est fait, *ci-haut allusion*, lui cause une *grande satisfac-* " *tion* ; en foi de quoi la lettre se dit *bien amicalement* la " très-humble servante de M. le Recteur, — permission " d'imprimer ; — Adieu !!

Or cette lettre, malgré sa lourde phraséologie, pèse encore moins dans la balance que la précédente. Celle-ci a le mérite d'être courte et claire, et de dire, sans chercher midi à quatorze heures : — Québec a droit au Monopole. — Cello-là s'étire, s'allonge, se dandine pésamment pour arriver au même résultat. Elle stipule, cependant, que Montréal pourra ramasser les miettes qui tomberont de la table du " Recteur Magnifique. " — Pouah !

Ainsi, ces deux lettres se déclarent en faveur du Monopole, quoique d'une façon différente. — L'une s'empresse de dire nettement : " je verrais cesser ce Monopole avec un extrême regret. "

L'autre, se tourne gauchement à droite et à gauche, et finit par dire, à *n'importe qui*, au Pape ou au Sultan, peu importe, que ce Monopole lui cause une grande satisfaction.

L'une dit avec modestie ; " j'espère par là entrer dans les vues du Saint-Siège ; " l'autre qui ne se pique pas de modestie, prend un air pompeux et gourmé, pour dire sentencieusement ; " Ma conscience et mon honneur m'obligent à affirmer, sans difficulté ni hésitation, que je ne puis faire autrement " (brrrr...) Enfin, l'une dit, bonnet blanc ; l'autre, blanc bonnet ; et voilà comme quoi il est prouvé que Laval a droit au monopole, bon ou mauvais, c'est tout un.

—Que prouve donc la lettre Saint-Hyacinthe ?

—Rien ! Si ce n'est le sempiternel *Ego contra*.

—Alors, à quoi bon l'insérer au *factum* ?

—Et la signature donc !

—Ah ! j'oubliais.

---

#### IV

#### OTTAWA.

Avide, ambitieuse, besogneuse, l'Ottawa travaille activement et avec succès à faire sa fortune ; à tout prix, elle veut s'enrichir, et s'il se peut aux dépens de Dame *Puissance*.

En ville bien élevée, elle honore grandement les puissants du siècle qui vivent chez elle. Elle sait habilement courber l'échine à la Chambre, au Sénat, et jusqu'au Château. Egoïste par calcul, autant que par inclination. avant tout elle tient à être bien avec tous, inclinant néanmoins volontiers vers le plus fort. Elle vit dans le voisinage de vastes forêts vierges, où le renard rusé, et le loup traître et sournois rôdent encore en liberté. Or, l'odeur des grands bois, où le sapin abonde, est assez agréable ; mais l'odeur nauséabonde du renard et du loup soulève le cœur des gens bien élevés.

La lettre ne peut que se ressentir de cet étrange milieu.—Voyons.

• Cette lettre n'est qu'un écho-lointain de Rimouski.

Quoique loin de la mer morte de Rimouski, elle s'efforce de nager entre deux eaux.

C'est le genre *loose fish* du Haut-Canada, très habile à louvoyer adroitement, et à ménager la chèvre et le chou.

Quoiqu'il en soit, elle parle des *sacrifices* de Laval, de ses *droits sacrifiés*, de son *droit* au monopole, et permet que l'on imprime cette *humble opinion*.

Quant aux preuves, notre vénérable amie les garde en portefeuille.

Si vous lui demandez ;— à Ottawa a-t-on respecté la *décision de Rome* ? — a-t-on attendu sa *révocation* pour obtenir une charte du Gouvernement ? — Elle répond en gardant un "silence respectueux." — Vous insistez, et vous dites : Pourquoi l'Évêque de Montréal ne peut-il faire comme celui d'Ottawa ? Ainsi pressée, la lettre répond : *parce que ça n'est pas permis à un bon catholique*.

- Que prouve donc cette lettre ?
- Encore un parti pris.
- Pourquoi donc la faire imprimer ?
- Et, la signature !
- Ah ! j'oublie encore. ,

---

V

QUÉBEC.

Ce cap à la mine hardie et hautaine ; cette fière citadelle avec son air de *touch me not*, comme dit l'anglais, qui s'entend en fierté ; ces murailles avec leur ceinture de canons et leurs fossés du moyen âge ; ce vaste bassin d'un port rival de celui de Naples ; ce paysage grandiose et sévère ; l'ampleur de cet horizon borné au loin par le cap Tourmente ; et quo d'autres beautés qu'il serait trop long d'énumérer ! voilà une faible idée de la vieille Capitale de la Nouvelle-France, sur laquelle a flotté glorieusement le drapeau fleurdelisé de Saint-Louis. Là cependant, se rencontre le type de la domination, de la supériorité arrogante, de l'autocratie impérieuse et arbitraire, d'un froid dédain mal déguisé pour toute autre supériorité, d'une odieuse et basse jalousie de toute autre grandeur que la sienne, d'une crainte malsaine de descendre de cette hauteur. Aussi, la Métropole ne doute de rien, et se croit encore au temps où Louis XIV disait : *l'Etat c'est moi !* et où Bossuet avec une vingtaine d'Evêques courtisans, répondaient :

C'est vrai, Sire, et nous sommes fiers de vous obéir avant d'obéir au Pape ; Aussi la fière Métropole entend bien que personne ne soit assez osé pour douter d'elle, qu'on ne cesse de l'admirer avec tous ses beaux atours anciens et nouveaux ; qu'on s'incline humblement devant elle ; même devant ses parvenus incapables de soutenir son antique gloire ; qu'on s'honore d'être admonesté par elle, instruit par elle, gouverné par elle, jugé par elle ; bref, que ne veut-elle pas, que n'exige-t-elle pas comme étant son droit inaliénable ?

Aussi, comme cette couleur locale est profondément empreinte sur la lettre Québecquoise !

Du haut de ses fortifications, et d'un ton sec et bref comme le commandement militaire, la lettre de Québec nous signifie, " qu'elle a toujours été en faveur du Monopole Laval ; en preuve ses deux voyages à Rome dans ce but : que deux *Décrets formels* du Saint Siège l'ont confirmée, à tout jamais, dans cette opinion ; qu'il faut être aveugle et insensé pour nier ces Décrets ; que les enfreindre, c'est vouloir renverser toutes les notions de la hiérarchie catholique ; enfin, que c'est là son humble opinion.

" Permission d'imprimer cet ukase, et au revoir. "

Or, il advint qu'un certain lecteur, sans s'effrayer de cette décharge du gros canon de la citadelle, osa s'approcher humblement de la lettre Québecquoise, et lui dire : Illustrissime Seigneuresse, plairait-il à Votre Excellence de daigner me donner une preuve, une seule preuve logique et concluante de la vérité des déclarations contenues dans votre ukase ? Sur ce, avec un visage sévère et pâle d'indignation elle dit : " Vous connaissez déjà mes sentiments, Allez ! "—O naïf lecteur ! vous méritiez d'être planté là !

—Ainsi donc, Québec fait un Décret *sub gravi* de son droit au monopole ?

—C'en a bien l'air ; en attendant, ce qui est sûr, c'est que c'est son humble opinion.

—Pauvre humilité ! quelle piteuse figure elle fait là.

—N'allez pas le dire, au moins.

—Et la charité ! et la modestie ! et les convenances ! et le respect pour un saint vieillard, Doyen de l'Épiscopat Canadien !

—Taisez-vous donc, bavard, on pourrait vous entendre. D'ailleurs, il est bien question de tout cela quand on tire du canon.—Allons ! soyez sage et discret.

—C'est bon, c'est bon ; pas tant de morale. Voyons ! cette lettre *ab irato*, ne dit-elle pas encore qu'elle a été confirmée dans son opinion à tout jamais ?

—C'est vrai ; et même elle l'affirme avec emphase. A la bonne heure.

—Mais qu'arrivera-t-il si Rome se prononce contre le Monopole Laval ?

—Ce n'est pas notre affaire ; mais je suppose que cet à tout jamais sera renfermé dans l'*Enfer* de l'Université, avec quantité d'autres mauvaises productions originales ou acquises.

—Et pourtant, quand on pense à tout ce que Québec a écrit à ce sujet, à l'époque de la fondation de l'Université !— En vérité c'est surprenant, qu'on puisse se contredire ainsi soi même, et tromper les autres si effrontément !

—Nullement, cher lecteur ; soyez sûr que cela ne surprendra personne, comme le dit fort bien la lettre ; c'est son humble opinion.

—Soit ; mais elle déplaira à quelques-uns.

—Que nous importe : cette humble opinion vaut ce qu'elle vaut ; tenez pour certain qu'on s'en consolera plus vite à Montréal qu'à Québec.

—Mais, beaucoup la partageront.

—C'est selon ; les gallicans, les catholiques libéraux qui tremblent de perdre bientôt le peu d'influence qui leur reste, oui : Mais les catholiques—romains qui ne désirent que l'exaltation de l'Eglise, le salut de notre jeunesse, et le bien de la société repousseront cette opinion avec horreur, parce qu'elle est mauvaise à tous les points de vue ; ils diront : *Vade retro*.

—Tenez, savez-vous ce que je pense maintenant de ces quatre lettres ? j'hésite à vous le dire ; parfois vous me reprenez si durement.

—N'ayez pas peur ; dites toujours.

—Eh bien ! puisque vous craignez d'être entendu, je vais vous le dire à l'oreille ; je pense que ce n'est pas le diable.

—N'est-ce que cela ?

—Rh bien ! moi je vous dirai tout bas : je pense que c'est le diable à quatre.

—Et dire qu'on a imprimé cela !—à quoi bon ?

—Et la signature donc !

—Ah !—j'oublie toujours ; Evidemment c'est tout ce que désirait le *Factum*.

## CHAPITRE SECOND.

OU L'ON FAIT QUELQUES CONSIDÉRATIONS APPROPRIÉES  
AUX CIRCONSTANCES ET OU L'ON MÊLE L'UTILE A L'AGRÉABLE.

### II

La valeur réelle de ces quatre lettres consiste donc exclusivement dans les signatures.

Elles n'ont été provoquées et composées que pour soutenir *quand même* les prétentions exorbitantes et injustes de l'Université-Laval. Elles blessent toutes, plus ou moins, la logique, le bon sens, et la justice, comme le démontre invinciblement la brochure du *Franc-Parleur*, et celle de *Luigi*.

Je défie les partisans de Laval d'y trouver autre chose. Leur seul mérite, c'est la brièveté ; il est vrai que ça pressait :—

Nulles pour le fond, médiocres dans la forme, elles sont couvertes par des signatures qu'on ne peut manquer, un jour, de regretter vivement. Le plus tôt sera le mieux.

Otez ces signatures, qu'il est si regrettable d'y voir, ce ne sera plus que quatre chétives pailles que le moindre vent dispersera au loin.

Enfin, avec ou sans signatures, le bon sens des lecteurs sérieux et amateurs de la vérité, en fera bientôt bonne et prompte justice, ainsi que du *Factum* qui s'en est décoré, si ce n'est déjà fait.

Pour soutenir cet odieux et impuissant Monopole, les lettres font hautement valoir des *Décrets formels*, des *sentences*, des *décisions* de Rome ; or, chose étrange ! aucune ne s'est avisée de citer ces graves documents, et pour causes.

Eh bien ! cher lecteur, je vais vous révéler un secret intéressant, c'est que tout ce cortège imposant de *Décrets*, etc., pour protéger le Monopole Laval, n'existe que dans l'imagination de ces lettres à effet. C'est tout bonnement du *clap-trap*, pour ne pas employer une

autre expression plus vulgaire, en usage parmi nos voisins les *Yankees*. Ce *Deus ex machina* a été créé et mis au monde pour les besoins de la circonstance, afin de jeter une pieuse terreur parmi nos braves M. P. P., et de la poudre de pertinpinpin aux yeux du public.

J'ai vu, dit l'un, un chou grand comme une maison ;

Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une Eglise.

Je félicite le bonhomme *Fuctum* de cette grande trouvaille à la suite de sa tournée dans les quatre villes. Tous les mendiants sont loin d'avoir un pareil succès.— C'est merveilleux, quoi ! Seulement, quand... il aura fini de manger le chou, que fera-t-il du pot ?—Enfin, qui vivra verra.

## II

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire, à nos quatre lettres si glorieusement trainées dans la machine à laquelle je fais ci haut allusion, comme parle l'une des quatre, en style de motion.—On tâche de s'instruire un peu, voyez-vous, chemin faisant ; ce n'est pas tous les jours que l'on a pareille chance.

Or donc, comme il n'y a pas de fumée sans feu, voici le thème sur lequel les lettres on brodé, chacune selon son talent, pour fabriquer la machine à épouvante.

## III

En 1862, Mgr. de Montréal, voyant les immenses besoins de sa ville Episcopale croître d'année en année, et l'impuissant Laval incapable de venir au secours de notre jeunesse, crut que le temps était venu pour Montréal d'avoir son tour, selon les promesses faites à Québec. Plein de confiance dans ces promesses, souvent réitérées, il en donne avis à l'Archevêque, alors Mgr. Baillargeon. Celui-ci s'y opposant avec ardeur, Mgr. de Montréal l'invita à se rendre à Rome avec lui, pour y soumettre l'affaire à S. E. le Cardinal Préfet. L'Archevêque accepta, mais n'arriva à Rome que plusieurs semaines après l'Evêque de Montréal.

Celui-ci, agissant, avec la plus scrupuleuse bonne foi, poussa la délicatesse jusqu'à attendre l'arrivée de son confrère, avant de se présenter à la Propagande.

Dans l'intervalle, l'Archevêque, qui ne se piquait pas de tant de délicatesse, écrivit aux Evêques de la Province, et réussit à obtenir d'eux des lettres favorables à ses vues,

Sur quoi, il se hâta d'écrire directement au Pape, lui envoyant en même temps l'opinion de ses collègues.— Le Saint-Père s'en rapportant à la bonne foi de l'Archevêque, dit au Cardinal Préfet, en lui parlant de cette affaire, " cela n'est pas expédient, pour le moment," *non expedire*. Tout cela se passait à l'insu de l'Evêque de Montréal, alors à Rome depuis un mois. Enfin, Mgr. Baillargeon, qui n'avait pas perdu son temps, comme l'on sait, arrive à Rome. Il ne dit rien à son collègue, et se rend avec lui à la Propagande, sans beaucoup d'inquiétude. Mgr. de Montréal expose son projet, disant qu'il est prêt à s'en rapporter à l'opinion de Son Eminence— *Signor Vescovo*, répond le bon Cardinal, je ne puis rien faire pour vous en ce moment, car le Saint-Père a déjà dit : *Non expedire*.

" Je tombai des nues, dit Mgr. de Montréal, racontant " cette scène à un ami dévoué. L'Archevêque, qui savait " tout, ne m'avait rien dit ; j'ignorais qu'il eût agi en secret, pendant que je l'attendais à Rome pour y agir en " semble loyalement, et au grand jour."

Tel est l'origine du premier *non expedire*.

Le *Factum*, dans sa deuxième édition, devrait célébrer la gloire de ce premier succès de la diplomatie Québécoise ; les quatre lettres en seraient fières.

En 1865, Mgr. Bourget, ayant fait de nouvelles tentatives, il lui fut encore répondu par S. E. le Cardinal Préfet ; *non expedire*.

Or, ce sont ces deux *non expedire* qui ont été transformés tout-à-coup en *Décrets formels* ! A celui qui nie l'existence de tels *Décrets*, la lettre ne dit pas encore *sit anathema*, mais elle déclare avec indignation qu'il est *un aveugle et un insensé* !— N'y a-t-il pas quelque part un vrai Décret qui dit :— *Si quis dixerit fratri suo racheus erit judicio* ?

Quant à vous, cher lecteur, je suis assuré que vous prenez le *non expedire* dans son sens seul véritable. Ce qui n'est pas expédient aujourd'hui, peut le devenir demain.

En cela, vous pensez comme S. E. le Cardinal Préfet, qui dit aujourd'hui qu'il est expédient de reprendre cette vieille affaire, qu'une égoïste jalousie et une lâche crainte ont déjà fait échouer deux fois. C'est aussi ce que pense l'illustre Evêque des Trois-Rivières, comme chacun peut voir, dans sa belle lettre du 23 Nov. dernier, *supprimée* par le *Factum* Laval. Je rougis d'accoler ce noble nom au *Factum*;—Laval n'était-il pas un gentilhomme, de cœur et de race ?

Ainsi donc, les *Décrets*, les *sentences*, les *décisions*, en faveur du Monopole, disparaissent devant l'éclatante vérité, à savoir que tout se borne à ce qu'après avoir répondu hier : ce n'est pas expédient, le Cardinal Préfet dit aujourd'hui : c'est expédient.

Et le *Factum* qui fait sonner le tocsin par quatre Evêques pour apprendre cela à La Puissance ! Eh bien ! bonhomme, pour votre pénitence, vous réciteriez à genoux les deux vers qui suivent, dans la grande salle de l'Université-Laval, et cela, une fois par jour, jusqu'à ce que le Décret érigeant l'Université de Montréal soit publié officiellement.

Que deviendra l'auteur, après tous ces grands cris ?

La montagne en travail enfante une souris.

#### IV

La question Laval a deux côtés ; le côté humain, et le côté divin ; l'ordre temporel, et l'ordre surnaturel. Déjà, dans l'ordre temporel, Laval possède une belle existence acquise, comme dit le *Factum* au prix de grands sacrifices.

Naturellement, Laval travaille à conserver, sinon à augmenter cette grande existence, comme un moyen de conserver et d'agrandir son influence morale sur la société.

Jusque là, la critique s'incline et se tait. Mais le côté le plus important est le côté divin, l'ordre surnaturel. Il consiste à travailler efficacement au salut de la jeunesse studieuse, par la science ; mais une science fondée et fécondée par la religion, et que la Sainte Eglise encourage et bénit.

Or, de quel côté inclinent, dans cette lutte déplorable, le *Factum* et les quatre lettres ? n'est-ce pas exclusi-

vement du côté de l'ordre purement humain ? Pourquoi faire sonner si haut les *immenses sacrifices* qu'on prétend devoir être rendus inutiles par une institution rivale ?

Pourquoi tant redouter une Université à établir à soixante lieues de Laval ?

Pourquoi, lorsqu'il est démontré, par vingt ans d'expérience, qu'il est impossible à Québec de jouer ce grand rôle en dehors de son propre cercle, vouloir à tout prix s'opposer à ce que Montréal travaille à le faire dans le sien ?

N'est-ce pas sacrifier le côté divin en faveur du côté purement humain ?

Est-ce là un rôle digne d'une Université vraiment catholique ? Avec ces idées étroites que devient le "*quarite primum regnum Dei* ? Laval ferait bien d'étudier à fond cette profonde leçon du Maître ; de même que cette foudroyante parole de son Vicaire ; *Pecunia tua tecum sit in perditionem*. Car nous ne voulons pas la mort du pécheur, *sed magis ut convertatur et vivat*.

## V

En conclusion, c'est donc le Monopole perpétuel qu'exige, comme un droit, l'Université-Laval ; et c'est contre le Monopole stupide et anti-chrétien que lutte le vénérable Evêque de Montréal ; — lequel occupe le poste d'honneur ?

Un grand Evêque a tiré de son cœur d'Apôtre cette noble parole, si pleine de Philosophie chrétienne ; *Utinam omnes prophetent !* Laval tire de son égoïsme, cette parole payenne : *Utinam Ego Solus !*

Et de quatre villes Episcopales l'écho répète : *Utinam ! — Proh pudor !*

Hélas ! dit le lecteur, que va devenir Ville-Marie ? trahie au dedans par les gallicans, au dehors par ses alliés naturels ; comment résister et vaincre ? Sans un miracle, n'est-elle pas perdue ?

— Chut ! n'invoquez pas le miracle.

— Et pourquoi pas ?

— Parceque, si ces gallicans vous entendent demander un miracle pour Montréal, ils sont capables d'y faire afficher, comme jadis à Paris :

Au nom du Roi, défense à Dieu,  
De faire miracle en ce lieu.

—Mais d'où peut donc provenir cette bruyante explosion de mauvaise humeur?

—Je vais vous le dire. Vous savez ce qui est arrivé ici le 29 Octobre dernier?

—Non, j'étais absent de la ville jour-là.

—Eh bien! je vais vous conter la chose.

Vous saurez donc que ce jour-là, les quatre villes étaient venues assister à une certaine fête à Montréal. On savait qu'elles souffraient d'un engorgement de mauvaises humeurs accumulées depuis longtemps. C'était, dit-on, la faute d'un cuisinier nommé N. Monde qui leur avait servi quantité de plats de sa façon, tout-à-fait contraires à la constitution de ces Damos.

Donc, les mauvaises humeurs s'étaient grandement accumulées, et leurs Seigneuries souffraient de cette forte nourriture, trop substantielle pour leurs faibles estomacs. Or, voilà que le 29 Octobre, un vieux médecin Allemand se présente tout-à-coup devant elles, et leur dit: "Illustres Damos, j'ai bien l'honneur de vous offrir mes humbles saluts; Que vos Seigneuries daignent m'entendre. J'ai appris que vous souffriez de certaines mauvaises humeurs; Or, je puis vous guérir de cette grave maladie, car je possède un remède infailible, approuvé par la Faculté Romaine, et recommandé par le Très-Saint-Père lui-même."

Les illustres Damos n'avaient guère confiance; ce vieil allemand leur déplaisait pour certaines raisons qu'il serait trop long d'énumérer. Mais, bon gré mal gré, le médecin insistant fortement, il leur fallut s'exécuter; la dose fut avalée.

Il paraît qu'elle était un peu forte, vu le mauvais état de leur faible constitution. Bientôt, de violentes tranchées se firent sentir, et ces pauvres Damos n'en pouvaient mais.—Dans leur mécontentement, le cuisinier fut chassé, le médecin vivement tancé, et Docteur *Factum* appelé, mais le bonhomme n'y entend rien, le mal empire, et un beau jour une explosion éclatante a lieu.

Comprenez-vous maintenant, le secret des quatre lettres?

—A merveille, et tout s'explique.—Maintenant que la chose est faite, j'en suis bien aise.—Il faut espérer que ces Damos s'en trouveront bien.

—Oui, il faut l'espérer, car le remède était bon, administré à propos, et, sans l'ignorance du Docteur *Factum*,

nul doute que ces bonnes Dames n'eussent recouvré une parfaite santé. Le vieil allemand, médecin très distingué, savait bien ce qu'il fallait et ce qu'il faisait. Mais, voyez-vous, tous les malades en sont là plus ou moins ; plus ils souffrent, moins ils aiment les remèdes et le médecin. Faut dire aussi que les charlatans ne manquent pas pour décrier les vrais médecins et les bons remèdes. On l'a vu de reste dans cette circonstance si remarquable.

---

## CHAPITRE TROISIÈME.

---

OU L'ON ARRIVE A UNE HEUREUSE CONCLUSION A L'AIDE DU  
RÉVD. P. LAVAL.

—Eh bien, cher lecteur, nous avons assez parlé des quatre lettres, n'est-ce pas ? Si nous parlions un peu du Rév. Père Laval ?

—Volontiers ; d'autant plus qu'il y a bien des choses à dire sur ce brave homme ; mais, comme il se fait tard, voici tout ce que j'ai à dire pour aujourd'hui. Et d'abord, ne vous semble-t-il pas que c'est bien de lui que l'on peut dire : il faut être *aveugle et insensé* pour s'imaginer qu'il réussira à nous persuader que la position, qu'il a prise avec tant d'éclat, est en harmonie avec la vérité, la justice, et l'amour du bien des âmes et de la société catholique de notre cher pays ?

—Je pense exactement comme vous, cher lecteur ; le P. Laval n'a encore rien prouvé, si ce n'est qu'il a facilement perdu la mémoire, quoiqu'il ait à peine atteint l'âge d'homme.

Comment peut-il avoir oublié, ce qu'il a écrit lui-même dans le volumineux *Mémoire* auquel il réfère dans son *Factum* ? Alors, il disait aux Evêques, pour avoir plus aisément leur appui : “ Nous n'avons pas la prétention “ d'accaparer le Monopole du haut enseignement ; ..... “ Nous ne voulons que ce qui pourra être obtenu plus “ tard pour d'autres raisons (1)..... L'établissement

---

(1) Lettre de l'Archevêque à l'Evêque de Montréal, 27 Avril 1852.

“ d’une seconde Université deviendra, avant bien des  
“ années, utile et même nécessaire ; d’autant plus que  
“ nous n’avons pas même l’intention de faire de la nôtre  
“ le rendez-vous d’une jeunesse bien nombreuse ; .....  
“ Un peu de patience, le tour de Montréal viendra, non-  
“ seulement sans inconvénient pour personne mais en-  
“ core pour le plus grand avantage de tous.” (2)

Aujourd’hui, le P. Laval chante sur un tout autre ton. Il réclame comme un droit le Monopole ; le *tour de Montréal* est oublié ; il faut que cette ville se contente de ce qu’il plaira au P. Laval de lui *concéder* : il met le feu aux poudres pour empêcher Montréal d’avoir *son tour* ; il crie, il se lamente, il menace, il jure qu’on viole son *droit*, que sais-je encore ? il se démène comme un diable tombé dans le bénitier.

—C’est vrai ; mais après tout, n’a-t-il pas un peu raison de se lamenter ? Que de dépenses n’a-t-il pas faites pour s’installer grandement ? Que de dépenses encore pour soutenir le haut rang qu’il a voulu prendre ? Quand il est démontré qu’il vivote vaille—que—vaille après vingt ans de travail et de dépenses, et que Montréal l’a tellement pris en aversion qu’il ne veut plus en entendre parler ; Comment voulez-vous qu’il ne frissonne pas à l’idée d’une Université rivale à Montréal ?—Il me fait compassion, et j’ai pitié du pauvre Père.

—Tout cela est très-juste. et ce n’est pas moi qui blâmerai votre bon cœur.—Mais il ne s’agit pas de faire ici du sentiment.

La question est celle-ci : le P. Laval ne peut pas rencontrer les besoins immenses de Montréal. Faut-il donc que cette grande ville, dont l’avenir est plus grand encore, soit sacrifiée parce que le P. Laval craint de descendre de son rang, et de perdre ses écus ? Est-ce une simple question d’argent, ou une question de haute moralité ? Est-ce une question d’intérêts purement humains, ou une question religieuse de la plus haute importance ? voilà ce qu’il faut examiner avant tout.

Il s’agit de l’avenir religieux de Montréal ; si le P. Laval vient un jour à faire banqueroute, est-ce la faute de Montréal ? Pourquoi a-t-il voulu trancher du grand

---

(2) Lettre du Recteur à l’Archevêque, 4 Juin 1859. Or, ce Recteur était l’abbé Tachereau, maintenant Archevêque.

prince, quand il n'était et ne pouvait être qu'un simple particulier ? pourquoi n'a-t-il été qu'un chétif banquier, incapable de bien administrer sa banque ? Faut-il que Montréal soit condamné à vivre dans la misère, quand il faut s'enrichir loyalement, parce que cela fait pleurnicher le P. Laval ?—Ah ! il vous fait compassion ! vous avez pitié de lui ! Et Montréal donc ! Et sa belle jeunesse exposée à perdre la foi et les mœurs.

La compassion est une excellente chose et la pitié aussi. Mais encore ne faut-il pas culbuter en chemin la justice et le devoir pour arriver jusqu'à elles. Le P. Laval fait pitié, dites-vous ; soit. Mais *Perette* aussi fait pitié quand on lit dans *La Fontaine* sa triste aventure. Cependant, ce n'était qu'après tout qu'une petite sotte, rêvant des Châteaux en Espagne, quand elle aurait du ne s'occuper que du panier d'œufs qu'elle portait sur sa tête. Qu'avait-elle besoin de sauter, et surtout de sauter si haut ? Sa voisine qui passait en ce moment, pressée d'aller au Marché, non pour y vendre, mais y acheter des œufs, pour le diner de sa nombreuse famille, devait-elle s'arrêter à écouter les jérémiades de *Perrette*, et négliger sa famille et son devoir parceque *Perrette* poussait des cris lamentables ?

Or, malgré son chagrin, *Perrette* parlait aux passants et leur disait : Eh, mes amis ! je vous en prie, n'allez pas acheter des œufs chez Marie, ma voisine, il est vrai que je ne puis pas vous en vendre en ce moment ; mais *ayez patience*, votre *tour viendra*. Je vais m'amancher de telle sorte que vous n'aurez pas à souffrir. Surtout, je ne veux pas que Marie fasse concurrence. C'est mon droit exclusif de vendre les œufs sur le marché. Je vous assure qu'il y a des ordonnances qui me concèdent ce Monopole. Vous vous passerez d'œufs pendant quelque temps, mais peu importe, mon droit avant tout. O mes bons voisins ! Ayez pitié de moi ; je serai ruinée si Marie ouvre une autre boutique ; et voilà *Perrette* qui recommence à gémir, à pleurer, à crier, c'est mon droit, c'est mon droit ; non, je ne veux pas que Marie ait sa boutique, car elle va me supplanter, et bientôt je ne serai plus qu'une vendeuse ordinaire. A la fin, fatigué de tous ses cris, un passant brutal lui dit : Assez pleurnicher comme ça. Ton orgueil et ton ambition sont la cause de ta mésaventure ; d'ailleurs, depuis longtemps tu conduisais mal ton commerce, et tu vendais pas mal d'œufs pourris.

Nous sommes mécontents de toi ; va te promener avec ton droit prétendu et tes ordonnances en l'air ; Marie aura sa boutique et nous espérons bien qu'elle réussira mieux que toi. Voilà.

Qui peut blâmer ce brave homme ? Son ton est rude, sans doute, mais enfin il ne dit que la vérité ; et l'on peut supposer qu'il connaissait Perrette, et qu'il savait quel ton lui convenait.

Eh bien ! cher lecteur ; croyez-moi ; mettez la pitié en poche, pour le quart d'heure, et dites au P. Laval qui sait un peu de latin : *Intelligenti pauca* ; il vous comprendra. Sur ce, laissons-le crier et gémir à son aise et ne soyons pas si tendre envers lui ; son Monopole ne vaut pas celui de Perrette.

—C'est bien, la commission est faite, et ma foi, le P. Laval faisait une laide grimace, quand je l'ai quitté. Mais, ou en étions-nous de notre conversation, avant cette tirade à l'adresse du pauvre Père ?

—Vous disiez qu'il fallait un miracle pour sauver Montréal.

—C'est cela. Or, je dis qu'un miracle se fera, et un grand, à la suite de cette longue lutte, si fermement soutenue par notre vénérable Evêque.

J'ai cette confiance ; ce n'est pas en vain que Montréal s'appelle *Marianopolis*. Oui, un jour viendra, en Canada, comme en Europe, où la Vérité Romaine chassera l'enseignement gallican-libéral.

Cette joie et cette gloire sont réservées à l'Université Ville-Marie, fondée par notre Illustre Evêque Ignace Bourget, que Dieu conserve.

*Credidi, propter quod locutus sum.*

L'ABBÉ STE. FOI.

